



BÉNIN

CADRE JURIDIQUE & FISCAL DE L'INVESTISSEMENT — ÉDITION JUIN 2026

Économie la plus dynamique de l'**UEMOA** — avec une croissance attendue autour de **7 % en 2026**, la plus élevée de l'Union (Banque mondiale) —, le Bénin s'est imposé comme une terre de **réformes pro-business** et de **transformation locale**. Porté par le coton, le soja et l'anacarde, doté du **port autonome de Cotonou** (porte logistique du Niger, du Nigeria, du Burkina et du Mali) et de la zone industrielle de **Glo-Djigbé (GDIZ)**, le pays applique le droit unifié **OHADA** et relève de l'**UEMOA** — zone monétaire à monnaie unique arrimée à l'euro. Cette fiche synthétise les données macroéconomiques, fiscales et juridiques utiles à une décision d'implantation, avec une attention particulière à la **sécurisation juridique** de l'investissement.

POPULATION

~14 M

est. 2026 (ONU / Worldometer)

MONNAIE

FCFA · XOF

Fran CFA BCEAO — parité fixe €1 = 655,957 FCFA

CROISSANCE PIB

~7 %

2026p (Banque mondiale) — 1re de l'UEMOA

INFLATION

~1,1 %

2025 · ~2,0 % projeté 2026

PIB/HABITANT

≈ 1 590 \$

2025 (Banque mondiale / FMI)

EXPORT N°1

COTON

~49 % des exportations · soja, anacarde

CHEF DE L'ÉTAT

R. WADAGNI

Romuald Wadagni — en fonction depuis 2026

CAPITALES

PORTO-NOVO

Capitale officielle · pôle économique : Cotonou

ATOUT LOGISTIQUE

PORT + GDIZ

Port de Cotonou · zone industrielle de Glo-Djigbé

RÉFORMES PRO-BUSINESS & TRANSFORMATION LOCALE

Avec une croissance attendue autour de **~7 % en 2026** (Banque mondiale, Global Economic Prospects 01/2026), le Bénin affiche la trajectoire la plus dynamique de l'UEMOA. Le pays a refondu son **Code Général des Impôts en 2025** (exonération d'IS de 2 ans pour les start-ups, puis -50 % la 3^e année) et oriente fortement ses incitations vers la **transformation locale** du coton, de l'anacarde et du textile au sein de la **GDIZ**. Couplée au rôle de **hub logistique** du port de Cotonou pour les pays de l'hinterland, cette stratégie ouvre une chaîne de valeur agro-industrielle qui appelle une structuration juridique anticipée.

UN CADRE JURIDIQUE DES AFFAIRES HARMONISÉ

- ▶ **OHADA** — le Bénin applique le droit uniforme de l'OHADA (17 États membres, 9 Actes uniformes : sociétés, sûretés, recouvrement, procédures collectives, arbitrage, etc.). Les litiges peuvent être portés devant la **CCJA** (Cour commune de justice et d'arbitrage), dont les sentences sont exécutoires dans les 17 États.
- ▶ **UEMOA** — union économique et monétaire à 8 États (Banque centrale : BCEAO) ; libre circulation des marchandises et réglementation des changes commune.
- ▶ **Comptabilité SYSCOHADA révisé** — référentiel comptable obligatoire, lisible par tout investisseur de la zone.
- ▶ Également membre de l'**Union africaine**, de la **ZLECAf**, de l'**OMC**, de la **CEDEAO**, de l'**OAPI** (propriété intellectuelle) et de la **CIMA** (assurances).

FORMES SOCIALES OHADA USUELLES

FORME	CAPITAL MINIMUM
SA	10 000 000 FCFA (XOF)
SAS	Librement fixé par les statuts
SARL	Librement fixé par les statuts
Succursale	Rattachement à la société étrangère (limite de durée OHADA)

Immatriculation au RCCM ; guichet unique des investissements : APIEx.

RÉGIME FISCAL — L'ESSENTIEL

IMPÔT	TAUX	PRÉCISIONS
Impôt sur les sociétés (IS)	30 %	Code Général des Impôts 2025. Start-ups exonérées d'IS 2 ans , puis réduction de 50 % la 3 ^e année. Minimum forfaitaire de perception : 1,5 % du chiffre d'affaires HT , plancher 500 000 FCFA , dû même en l'absence de bénéfice.
TVA	18 %	Taux standard. Exonérations et régimes particuliers selon les secteurs.
Retenues à la source (non-résidents)	10 / 12 %	Prestations de services / redevances versées à des non-résidents : ≈ 10 % (personne physique étrangère) / 12 % (société étrangère). Taux réduits par convention fiscale applicable — à vérifier au cas par cas.
Conventions fiscales	RÉSEAU BJ	France, Norvège, Émirats arabes unis, Maroc, Rwanda + cadres régionaux UEMOA / CEDEAO. Source : DGI Bénin (impots.bj).

Source fiscalité : Code Général des Impôts 2025 (finances.bj) — MFP : art. 55 CGI révisé (1,5 % / 500 000 FCFA).

SECTEURS ATTRACTIFS

- ▶ **Coton & agro-industrie** — le coton représente ~49 % des exportations ; le soja (~12,5 %) et l'anacarde/cajou (~11 %) complètent les filières. Forte dynamique de transformation locale.
- ▶ **GDIZ (zone industrielle de Glo-Djigbé)** — pôle de transformation coton/anacarde/textile, agro-industrie et numérique ; régimes douaniers et fiscaux dédiés.
- ▶ **Port autonome de Cotonou** — hub logistique et de transit pour le Niger, le Nigeria, le Burkina et le Mali.
- ▶ **Numérique & services** — réformes de digitalisation de l'administration et des services aux entreprises.
- ▶ **BTP & infrastructures** — programmes d'investissements publics soutenus.

INCITATIONS À L'INVESTISSEMENT

- ▶ **Code des investissements** — avantages fiscaux et douaniers en phase d'installation et d'exploitation, selon le montant investi et le secteur.
- ▶ **APIEx** — guichet unique de création d'entreprise et d'octroi des agréments.
- ▶ **GDIZ** — régime privilégié pour la transformation locale et les activités exportatrices.
- ▶ **Exonération d'IS pour les start-ups** (2 ans, puis -50 % la 3^e année) — levier pour l'innovation et le numérique.

RÈGLEMENTATION DES CHANGES

- ▶ **Cadre UEMOA / BCEAO.** Les opérations financières avec l'étranger relèvent de la réglementation des changes commune de l'UEMOA, administrée par la BCEAO ; mouvements de capitaux encadrés, via intermédiaires agréés, soumis à déclaration.
- ▶ **Rapatriement des dividendes et des capitaux.** Transfert possible, conditionné à la justification des flux et à l'acquittement des impôts dus — à structurer dès l'entrée au capital.
- ▶ **Bonne pratique.** Financer en devises et conserver la traçabilité documentaire de chaque flux sécurise le transfert ultérieur.

Modalités précises (seuils, pièces, délais) à vérifier auprès de la BCEAO et d'un intermédiaire agréé.

Sources : FMI (World Economic Outlook / Bénin 2025-2026) · Banque mondiale (Global Economic Prospects 01/2026, Macro Poverty Outlook) · ONU / Worldometer (population) · Code Général des Impôts 2025 (finances.bj) · APIEx / GDIZ · OHADA (ohada.org) · BCEAO · UEMOA · uggcafrica.com.

SÉCURISER L'INVESTISSEMENT

Au-delà des chiffres, la réussite d'une implantation repose sur la maîtrise du cadre juridique. Dans un pays porté par des réformes pro-business et la montée en puissance de la **transformation locale**, la structuration contractuelle et le choix des régimes incitatifs sont décisifs.

L'ANGLE UGGC — LEVIERS OHADA

- § **Arbitrage CCJA** — sentences exécutoires dans les 17 États membres de l'OHADA.
- § **Sûretés (Acte uniforme)** — hypothèque, nantissement, garantie autonome, agent des sûretés ; sécuriser les financements.
- § **Change & rapatriement** — réglementation UEMOA/BCEAO : structurer en amont le rapatriement des dividendes et capitaux.
- § **Gouvernance & conformité** — droit des sociétés OHADA, SYSCOHADA, éligibilité GDIZ.

Notre accompagnement au Bénin. UGGC Africa accompagne les investisseurs au Bénin depuis son **Desk Afrique de Casablanca**, en lien avec son réseau panafricain.

Clause de prudence. Cette fiche pays est fournie à titre d'information générale, arrêtée à juin 2026 ; elle ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal et ne saurait engager UGGC Africa. Les données chiffrées émanent de sources publiques et sont susceptibles d'évoluer (notamment au gré des lois de finances et du Code Général des Impôts béninois). Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée.